



Wallonie

Ville de SERAING

Dossier DD/2024/581

URBANISME

DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE

Le collège communal fait savoir qu'en vertu de l'arrêté royal du 27 août 1925 (Moniteur belge du 19 novembre 1925) - ~~il est saisi - que le fonctionnaire délégué est saisi -~~ que le Gouvernement est saisi - ~~de permis d'urbanisme - permis d'urbanisme de constructions groupées - permis d'urbanisation - modification d'un permis d'urbanisation - certificat d'urbanisme n°2.~~

D'une demande de déclaration d'utilité publique en vue de l'établissement et de l'exploitation d'une double liaison électrique souterraine à établir entre la future centrale tgv luminus de Seraing et le poste de rimiere située à Neupré, pour laquelle des terrains privés non bâtis qui ne sont pas fermés de murs ou autres clôtures équivalentes seront utilisés

Le demandeur est la **SA/NV ELIA ASSET, Quai Léon Monnoyer 3, 1000 Bruxelles.**

L'Administration communale de la Ville de SERAING vous fait savoir que la **S.A. ELIA ASSET** a introduit une demande pour que l'établissement et l'exploitation d'une double liaison électrique souterraine, à la tension de 220 Kv et à une fréquence de 50 Hz, entre la future centrale TGV de Luminus à SERAING et le poste de Rimière à NEUPRE (sur les territoires respectifs de la Ville de Seraing et des communes de Flémalle et Neupré) sur une longueur approximative de 10 kilomètres empruntant des terrains privés non bâtis, qui ne sont pas enclos de murs ou de clôtures conformes aux règlements de bâtisse ou d'urbanisme, soit déclarée d'utilité publique conformément à la loi du 10 mars 1925 sur la distribution d'énergie électrique et à l'arrêté royal du 27 août 1925 relatif aux déclarations d'utilité publiques.

Cette installation de transport d'électricité a pour but de raccorder la future centrale au gaz de type TGV qui sera construite par Luminus à SERAING, au réseau national de transport d'électricité haute-tension de ELIA ASSET SA.

Une enquête publique est organisée dans chacune des communes où se trouvent les terrains à emprunter conformément à l'article 3 de l'A.R. du 27 août 1925 relatif à la déclaration d'utilité publique sur les distributions d'énergie électrique (Moniteur Belge du 19 novembre 1925). Les documents constituant la présente demande sont consultables (sur rendez-vous) au Service de l'Urbanisme, Place Kuborn 5 à 4100 Seraing - (enquete.urbanisme@seraing.be),

Le dossier peut être consulté durant la période d'enquête à l'adresse suivante: Service Urbanisme, Cité administrative, place Kuborn 5 à 4100 SERAING, les jours de permanence (**UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS**) :

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur **Fabrizio BENNARDO (04/330.86.33)**

L'enquête publique est ouverte le 27 février 2024 et clôturée le 12 mars 2024.

Les réclamations et observations écrites sont à adresser au collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Ville de Seraing - place Communale 8 à 4100 Seraing
- par courrier électronique à l'adresse suivante : **enquete.urbanisme@seraing.be**

La séance de clôture de l'enquête publique aura lieu à l'adresse suivante : place Kuborn, 5 à 4100 SERAING, le 12/03/2024 à 10h30.

PAR LE COLLEGE COMMUNAL,

Pr LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,
(Délégation du 01/12/2023)
(C.D.L.D. art. L1132-5)

Fabrizio BENNARDO
Agent technique

Pr LA BOURGMESTRE,
(Délégation du 24/03/2023)
(C.D.L.D. art. L 1132-4)

Julie GELDOF
5ème Échevine

